

RAPPORT N° 03/1-58
au Conseil Municipal

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(Ingénieur Territorial / Responsable Systèmes et Réseaux)**

La Commune doit pourvoir un poste d'Ingénieur, Responsable Systèmes et Réseaux.

Sous l'autorité du Chef de Service Informatique, il devra notamment assurer les missions suivantes :

- assurer la maintenance des systèmes existants ;
- maîtriser les technologies et l'architecture des réseaux et serveurs ;
- maîtriser les technologies de communication et de télécommunication ;
- gérer et contrôler les procédures de sécurité informatique (sauvegarde, firewall, relais de messagerie...) ;
- suivre les opérations de câblage et installation d'éléments actifs (autocoms, switches,...) ;
- superviser la maintenance opérationnelle au quotidien.

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux. Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues par l'Article 3 alinéa 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

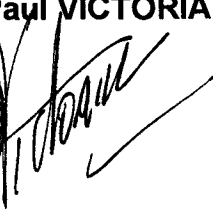

Le niveau de recrutement est fixé à Baccalauréat + cinq années d'études supérieures ou Diplôme d'Ingénieur.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 322,23 et 4 123,96 euro bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Elle suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des Ingénieurs Subdivisionnaires dans les conditions prévues par la Délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



1 AVR. 2003

**DELIBERATION N° 03/1-58
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mars 2003**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(Ingénieur Territorial / Responsable Systèmes et Réseaux)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/1-58 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création du poste d'Ingénieur, Responsable Système et Réseaux à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **28 MARS 2003**

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

